Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026 A 20H30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de convocation : 03.07.2026
Secrétaire de séance : HOPFNER Laurie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026
2. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes
3. Plan de financement du projet de rénovation du presbytère
4. Attribution du marché public pour la rénovation du presbytère
5. Travaux de réfection des toits de lauze
6. Création d'un emploi permanent

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CHANAL Fabrice		GRAIL Gaétan
	CROZE Michel		HOPFNER Laurie
	DESCAMPS Véronique		MAURIN Anne-Gaëlle
	GENTES Laurent		MONTAGNON Estelle
			SAURON Jérôme

Absent(s) excusé(s) : CELLE Éric donne pouvoir à CROZE Michel

Absent(s) : DE JOCAS Marie-Astrid

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 26 mai 2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

2. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes.

3. Plan de financement du projet de rénovation du presbytère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un premier plan de financement avait été voté pour la rénovation du presbytère le 15 décembre 2025. Suite à l'arrêté préfectoral du 18 juin 2026 portant attribution de la DETR à la commune de Moudeyres à hauteur de 20 % du montant estimatif du projet (99 540.03€ HT), il convient de revoir le plan de financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement avec un autofinancement à hauteur de 23,30% et autorise Mr le Maire à solliciter les aides financières auprès du Département (31 449 €) et du GAL Leader Velay (25 000€).

4. Attribution du marché public pour la rénovation du presbytère

Une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence issu de la dérogation de la loi ASAP (article 142) a été lancée fin 2025 portant sur le projet de rénovation du presbytère de la commune.

Les devis des différents lots sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le marché de rénovation du presbytère aux entreprises suivantes :

- **Entreprise Laffont menuiseries : menuiseries extérieures ;**
- **Entreprise Cammarota : plâtrerie peintures ;**
- **Velay Chauffage : chauffage, plomberie et VMC.**

5. Travaux de réfection des toits de lauze

Monsieur le Maire explique que plusieurs toitures en lauze de bâtiments communaux présentent des fuites : assemblée, église et Ferme Perrel. Le devis de l'entreprise Velay Couverture Charpente domiciliée à Blavozy est détaillé en séance. Le montant estimatif des travaux s'élève à 11 730 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Velay Couverture Charpente domiciliée à Blavozy.

6. Création d'un emploi permanent

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi relevant du grade de Rédacteur Territorial à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 10 juillet 2026.

Questions diverses

- Rénovation du presbytère : le conseil est favorable au changement des cuisines du presbytère.
- Extension de réseau : après consultation du SGEV, une extension du réseau d'eau potable devrait être réalisée Route du Fraisse pour permettre la desserte des terrains constructibles du secteur.
- Ramassage scolaire : il y a un risque de perdre une des deux lignes de desserte de la commune, faute d'un nombre d'enfants inscrits suffisants. La Région demande au moins 3 enfants de 2 familles différentes.
- Eclairage public : il faut s'adresser à la mairie lorsqu'une lampe est en panne.
- Entretien des fossés : un devis a été demandé à l'entreprise Ribes pour l'entretien et la reprise de certains fossés.

- Projets d'investissement : un point est fait sur le volet financier des différents projets d'investissement en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance